

POLE TERRITORIAL DU GRAND LIBOURNAIS Compte rendu

BUREAU SYNDICAL du 3 juin 2019 à Les Artigues-de-Lussac

Date de convocation : le 5 juin 2019

Le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Marcel BERTHOME, Président du Pôle Territorial du Grand Libournais.

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents votants : 6

Membres présents votants :

Madame Marie-France REGIS, Messieurs Marcel BERTHOME, Denis SIRDEY, Antoine GARANTO, Gérard CESAR, David ULMANN

Invités :

Madame Agnès CHAUVEAU, Présidente du Conseil de Développement
Monsieur François FALGUEYRET, Maire de Jugazan

Membres excusés : Messieurs Jérôme COSNARD, Armand REIS-FILIBE, Bernard LAURET

Ordre du jour :

- I. SCoT :
 - Délibération : Avis sur le projet de révision du PLU de Jugazan*.
 - Délibération : Avis sur le projet de révision du PLUi du Pays Foyen*.
- II. Tourisme : Lancement du marché « *Amélioration de l'accueil touristique* ».
- III. GEMAPI : Convention de partenariat PETR/EPIDOR/Gironde Ressources.
- IV. Projet Alimentaire Territorial (PAT) : Candidature à l'Appel à Projets « *Développement des circuits alimentaires locaux et des Projets Alimentaires Territoriaux* ».
- V. LEADER : Recrutement d'une gestionnaire.
- VI. Contractualisations : *Contrat de Dynamisation et de Cohésion, dispositif Territoires d'Industrie.*
- VII. Question(s) diverse(s).

Monsieur Marcel BERTHOME
Président du PETR du Grand Libournais
Communauté d'Agglomération du Libournais
Maire de Saint-Seurin-sur-l'Isle

Il informe l'assemblée qu'il manque 1 représentant pour faire quorum.

Néanmoins, il remercie de leur présence Messieurs François FALGUEYRET, Maire de Jugazan, et Yohann CHATELIER du cabinet METROPOLIS, maître d'œuvre de la révision du PLUi du Pays Foyen. Il propose de profiter de leurs présences pour débattre, successivement des projets de Jugazan et du Pays Foyen. Il rappelle que la maîtrise d'œuvre de la révision du PLU de Jugazan a été réalisée par le PETR du Grand Libournais.

Il rappelle que les notes techniques d'analyse de compatibilité des projets avec le SCoT ont été transmises aux maîtres d'ouvrage. Il propose de les auditionner à partir de ces notes techniques (ci-jointes). Ainsi, se succèdent Messieurs François FALGUEYRET, David ULMANN, Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen et Yohann CHATELIER.

A l'issue, et parce que le quorum n'est pas assuré, la séance est donc ajournée et reportée au mardi 11 juin prochain à 10h00 à la Mairie de Les Artigues-de-Lussac.

Le Président lève la séance à 19h00.

Fait à Les Artigues-de-Lussac,
le 4 juin 2019,

Marcel BERTHOME
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MB', written over a horizontal line.

BUREAU SYNDICAL du 11 juin 2019 à Les Artigues-de-Lussac

Date de convocation : le 5 juin 2019

Le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Marcel BERTHOME, Président du Pôle Territorial du Grand Libournais.

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents votants : 4

Membres présents votants :

Messieurs Marcel BERTHOME, Thierry BLANC, Armand REIS-FILIPPE, Denis SIRDEY.

Membres excusés : Madame Marie-France REGIS, Messieurs Bruno BELTRAMI, Philippe BUISSON, Gérard CESAR, Jérôme COSNARD, Antoine GARANTO, David ULMANN, Alain VALLADE.

I. SCoT :

- Délibération : Avis sur le projet de révision du PLU de Jugazan*.
- Délibération : Avis sur le projet de révision du PLUi du Pays Foyen*.

Le Président Marcel BERTHOME rappelle que les deux porteurs des projets de révision ont été auditionnés le 3 juin dernier.

Il précise que depuis la dernière réunion quelques précisions ont été apportées et ont permis de compléter les notes techniques initiales.

Jean-Charles JOURDAN

Directeur du PETR du Grand Libournais

Parmi les quelques précisions, il relève celle qui concerne particulièrement la zone d'activité de Pellegrue. Il précise que le projet de PLUi contient une extension de la zone d'activité. Il rappelle que le SCoT avait quant à lui intégré une simple création. En conséquence, il est nécessaire d'acter une consommation foncière supplémentaire, rendue possible par la possibilité qu'offre le SCoT d'avoir recours à des enveloppes complémentaires. Pour le bassin de proximité du Pays Foyen (qui correspond au périmètre de la Communauté de Communes du Pays Foyen), ces enveloppes complémentaires sont de 2 hectares pour les activités économiques et de 2 hectares pour les activités commerciales. Le besoin affiché par le projet de PLUi est de 3 hectares pour des activités mixtes. Il est donc proposé d'utiliser la totalité de l'enveloppe « activités économiques » et la moitié de l'enveloppe « activités commerciales », soit un hectare.

II. Tourisme : Lancement du marché « Amélioration de l'accueil touristique ».

Monsieur Jean-Charles JOURDAN rappelle que 48.000€ ont été ouverts, lors du vote du budget primitif 2019, pour la mise en place, en partenariat avec les EPCI et leurs Offices de Tourisme, d'un

dispositif visant à l'accompagnement de prestataires touristiques en vue d'améliorer les conditions d'accueil des clientèles, notamment anglophones.

Il a été procédé à une mise en concurrence, dont la date limite de dépôt des candidatures a été fixée au 28 juin à 12h.

III. GEMAPI : Convention de partenariat PETR/EPIDOR/Gironde Ressources.

Monsieur Jean-Charles JOURDAN rappelle qu'à l'issue du Comité de Pilotage présentant les conclusions de l'étude de gouvernance de la GEMAPI, il a été convenu de confier au PETR la réalisation des études préalables à la reconnaissance des systèmes d'endiguement, pour le compte de la CALI et des CdC Castillon-Pujols, du Fronsadais, du Grand Saint-Emilionnais et du Secteur de Saint-Loubès. Une assistance à maîtrise d'ouvrage de la part d'EPIDOR avait alors été évoquée.

Lors du vote du budget primitif 2019, il a été créé un budget annexe GEMAPI pour relater les frais induits. Depuis le travail a essentiellement consisté à travailler sur :

- le projet de conventionnement avec EPIDOR, qui pourrait se traduire par le versement d'une contrepartie financière d'un montant annuel maximum de 19.500€,
- l'adhésion et le conventionnement à et avec Gironde Ressources, pour consolider les futures démarches (administratives et techniques) à engager,
- l'élaboration d'un budget prévisionnel et l'identification des financements possibles, dont d'Etat pour la réalisation des Etudes De Dangers (50% de leur montant HT),
- l'élaboration d'un cahier des charges pour les études liées à la reconnaissance des systèmes d'endiguement.

IV. Projet Alimentaire Territorial (PAT) : Candidature à l'Appel à Projets « Développement des circuits alimentaires locaux et des Projets Alimentaires Territoriaux ».

Monsieur Jean-Charles JOURDAN rappelle que le Budget Primitif 2019 a ouvert les crédits nécessaires au recrutement, au cours du second semestre, d'un chargé de mission Projet Alimentaire Territorial. Dans cette perspective, le PETR vient de candidater à l'Appel à Projets Etat/Région « Développement des circuits alimentaires locaux et des projets alimentaires territoriaux ». L'objet de cette candidature est le financement de 50% des frais induits, sur 18 mois, du poste créer. Les réponses seront connues au cours du mois de juillet et entérinées, par la Région, en octobre prochain.

Le projet porté par le PETR pour le compte du Grand Libournais se décompose comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Salaires (84%)	56.834,64	Région/DRAAF (50%)	33.679,92
Frais de mission (3%)	2.000,00	UE (LEADER) (18%)	12.000
Coûts indirects (13%)	8.525,20	Département (7%)	5.000
		PETR (25%)	16.679,92
TOTAL (100%)	67.359,84	TOTAL (100%)	67.359,84

VI. LEADER : Recrutement d'un collaborateur.

Monsieur Jean-Charles JOURDAN fait part des difficultés du PETR à recruter un nouveau collaborateur dans le cadre de la mise en œuvre du programme européen LEADER. Il rappelle que ce programme nécessite, contractuellement, un minimum de 1,5 ETP, or le PETR ne dispose que de 0,8 ETP. Si jusqu'alors ce sous calibrage n'avait pas été préjudiciable, du fait des retards administratifs accumulés par les services instructeurs de la Région, la situation devient aujourd'hui préjudiciable à une bonne programmation et un bon suivi des dossiers. Pour mémoire, la mise en œuvre du programme est prorogée de 2 années supplémentaires de programmation (soit jusqu'en 2022), pour contrebalancer les retards constatés jusqu'en 2018.

VII. Contractualisations : *Contrat de Dynamisation et de Cohésion, dispositif Territoires d'Industrie.*

Le Président Marcel BERTHOME rappelle que le Grand Libournais est actuellement en phase d'élaboration de son *Contrat de Dynamisation et de Cohésion* avec la Région Nouvelle-Aquitaine. L'ensemble des EPCI membres est mobilisé pour l'occasion.

Après un premier atelier, en mars, de présentation du diagnostic territorial et de définition des enjeux, un second (le 28 juin) apportera une déclinaison opérationnelle, à partir des actions présentées par les EPCI et certaines communes.

Concernant d'éventuelles maîtrises d'ouvrage PETR, outre l'animation du Projet Alimentaire Territorial (PAT), figure également l'animation de la préfiguration d'un cluster (collaborations d'entreprises) viti-vinicole, axe retenu dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie LEADER.

Il constate que cette démarche de contractualisation entre en résonance avec celle de l'Etat, suite à la labellisation du Grand Libournais comme « *Territoires d'Industrie* ».

La démarche, pilotée par la Région et animée par la CALI, devient, en quelque sorte, la déclinaison industrielle du projet de territoire actuellement en construction dans le cadre de l'élaboration du *Contrat de Dynamisation et de Cohésion*. Un Comité de Pilotage « *Territoires d'Industrie* » s'est tenu vendredi dernier, sous la présidence d'Alain ROUSSET, Président de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Il informe que ce dispositif, qui doit associer largement les acteurs de l'industrie locale, va être officiellement lancé ce mardi soir, dans les locaux de la délégation libournaise de la Chambre de Commerce et d'Industrie Bordeaux Gironde. S'en suivra un atelier de travail, qui sera organisé lors de l'atelier participatif n°2 de la démarche d'élaboration du *Contrat de Dynamisation et de Cohésion*, le 28 juin prochain à la Maison de Pays du Fronsadais à Saint-Germain-de-la-Rivière.

En l'absence de question diverse, le Président Marcel BERTHOME lève la séance à 11h00.

Fait à Les Artigues-de-Lussac,
le 12 juin 2019,

Marcel BERTHOME
Président

